

MISE EN ŒUVRE DE LA STEP 19-50 E/H (2 cuves)

1 - CUVE POLYETHYLENE (SOROCAL)

- Prévoir un **lit de sable ou scorie** de 20cm minimum bien compacté.
- Poser la station de niveau et **mettre en eau jusqu'en haut**.
- **Pour le décanteur** (cuve 1), passer le tuyau souple de sortie en attente dans le PVC D160 qui connecte les 2 cuves ensemble. Une fois rentré dans le SBR (cuve 2) faire pénétrer son extrémité dans le poteau central de la cuve au niveau du trou d'homme.
- **Pour le SBR** (cuve 2), passer le tuyau souple de sortie en attente dans le PVC D160 de sortie qui mène au regard exutoire.
- Remblayer le tour de la cuve en **béton** (20 à 30cm) sur toute la hauteur après l'avoir préalablement mise en eaux de façon que le ferrailage soit pris dans le béton et renforce l'ouvrage en cas d'infiltration d'eaux et de poussées de terre.
- Amener un TPC D63mm à l'endroit où vous prévoyez de positionner l'automate (18m maxi) et fixer l'autre extrémité à l'attente sur le trou d'homme de la cuve SBR. Si l'automate doit être posé en extérieur prévoir un local technique.
- Remblayer la cuve en terre végétale jusqu'au niveau bas du trou d'homme, puis de 20 cm de scorie autour du trou d'homme. Ne pas dépasser 80cm de réhausse entre le haut du trou d'homme et le terrain naturel pour faciliter l'entretien par l'exploitant.
- **Si passage de véhicule sur la cuve ou charge de terre** supérieur à la hauteur du trou d'homme, prévoir une dalle de répartition en béton armé qui devra porter sur 60cm mini tout autour de la cuve et reposer sur un terrain non remué ou très bien compacté. La dalle ne devra en aucun cas être en contact avec la cuve.
- Un regard devra être mis en place en entrée et en sortie de station.
- **Ne jamais mettre de rehausses béton** sur la cuve à moins qu'il y ait une dalle de répartition en béton

Dans le cas d'une zone de marnage ou de pose en terrain gorgé d'eau :

- **Drainer le terrain autour de la cuve** sous le fe de sortie afin d'évacuer les eaux.
- Si pose en nappe phréatique, mettre en œuvre un piézomètre.

ATTENTION :

Si la cuve est posée dans une zone de marnage, afin d'éviter tout risque il faudra prévoir la vidange à marée basse.

2 - EQUIPEMENTS (EPUREAU)

- La micro-station doit disposer de ventilations en toiture conformément aux prescriptions de la XP DTU 64.1 : 1 primaire (avant la station) et d'une secondaire (après la station) remontant le long de la bâtisse et dépassant de la toiture tout en étant espacé de au moins mètre. Les PVC de ventilation devront être de DN 100mm minimum. La ventilation primaire se distingue par un chapeau de ventilation alors que la secondaire comporte un extracteur d'air (statique ou éolien).
- Une alimentation électrique de 230 V est nécessaire et devra être amené à proximité de la station (à l'endroit où vous prévoyez d'installer l'automate). Cette alimentation doit être protégée par un disjoncteur différentiel 300mA.
- Aucun arc affichant un angle de courbure $> 30^\circ$ ne doit être mis en place. Le fourreau doit être étanche aux odeurs.

